

Atelier santé ville

Bilan des actions 2019

L'Atelier santé ville (ASV) du Grand Périgueux a contribué à construire la politique de santé du Grand Périgueux depuis 2011 en visant la réduction des inégalités sociales et territoriales dans les quartiers prioritaires. C'est sur cette base que s'est construit, à partir de 2014, le Contrat local de santé (CLS) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine. L'enjeu actuel consiste à conserver la spécificité territoriale de l'Atelier santé ville tout en essaimant sur l'ensemble du territoire les projets qui y sont co-construits et qui visent la réduction des inégalités de santé affectant la population du Grand Périgueux. Réciproquement, les quartiers sont des territoires prioritaires dans les actions menées par les partenaires mobilisés dans le cadre du Contrat local de santé.

Renouvelé en 2019, le CLS 2^{ème} génération (2019-2023), comporte un important volet consacré aux actions menées dans le cadre de l'Atelier santé ville. La dimension « politique de la ville » et la prise en compte des quartiers prioritaires se traduisent par la mise en œuvre de projets dans ces quartiers et par l'inclusion des quartiers de façon systématique dans toutes les actions du CLS. En effet, chaque action cible les habitantes et habitants des quartiers via notamment les conseils citoyens et les acteurs de proximité (centres sociaux, club de prévention, travailleurs sociaux du département, etc.).

Sur la base des constats de l'évaluation du CLS 1^{ère} génération (2016-2019), conduite en 2018 et notamment la reconnaissance de la qualité du partenariat développé, le nouveau Contrat local de santé pérennise certaines actions menées dans le cadre de l'Atelier santé ville : la newsletter, les rencontres du réseau et les projets avec les habitantes et les habitants.

Lors du comité de pilotage, le 18 octobre 2019, les 14 partenaires ont réaffirmé leur engagement en signant le CLS 2^{ème} génération. D'autre part, les partenaires financiers du Contrat local de santé (l'ARS NA) et de l'Atelier santé ville (l'Etat et le Conseil départemental) ont renouvelé leurs engagements aux côtés du Grand Périgueux pour lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé en finançant une partie du poste de coordination.

La structure du présent rapport reprend celle décrite dans la convention pluri annuelle d'objectifs (CPO) signée avec l'Etat le 11 juillet 2019 pour une durée de 3 ans. Il s'organise autour de 2 parties :

1. La coordination et l'animation du réseau
2. Les projets réalisés dans les quartiers

1. La coordination et l'animation du réseau

1. Le réseau de l'Atelier santé ville : croissance et diversification

Le réseau des acteurs de l'Atelier santé ville continue à se développer et compte à ce jour **520 membres** (bénévoles, professionnelles/professionnels et habitants/habitanes) pour **169 structures différentes** (santé publique, médico-social, insertion, sport, éducation populaire, culture...). Il compte également **39 habitantes/habitants et étudiantes/étudiants**. Grâce aux actions « grand public » organisées notamment dans le cadre des semaines d'info en santé mentale (SISM), il nous a été possible d'élargir le réseau avec des personnes non-professionnelles.

Créé en 2011, le réseau des acteurs de l'ASV repose sur des informations incomplètes (domaines d'intervention ou catégorie de structures) des contacts. Pour 6 % d'entre eux (soit 29 contacts) nous n'avons qu'une adresse de messagerie et il nous est impossible d'attribuer une catégorie ou un domaine d'intervention à leur structure. Lorsqu'il s'agit de « grand public », la même catégorie a été attribuée dans les 2 diagrammes : habitant.es/étudiant.es

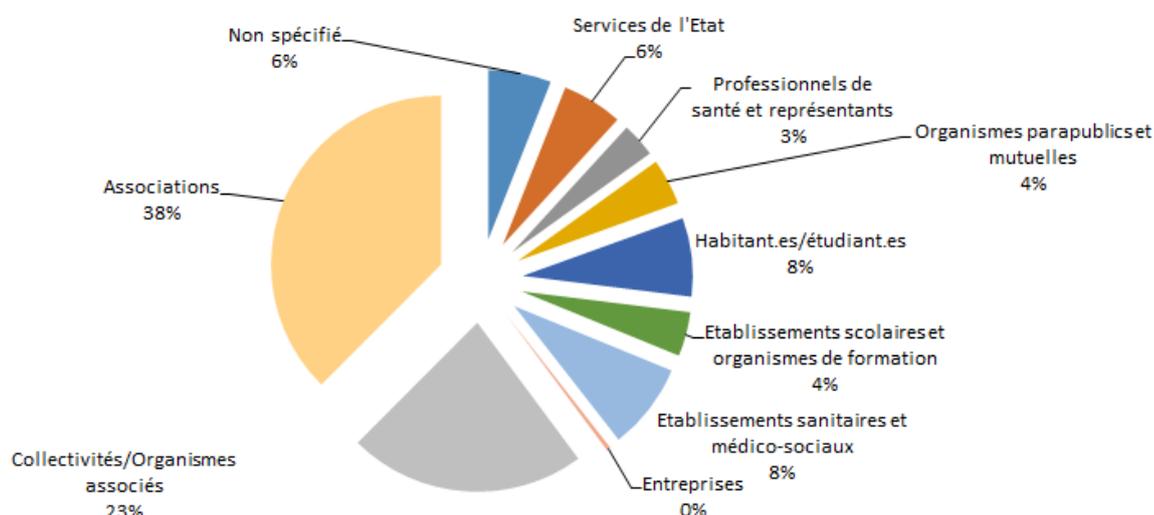
➤ *L'analyse de la composition du réseau : une majorité d'associations et de structures médico-sociales*

Les diagrammes ci-dessous décrivent les différentes catégories de structures et leurs domaines d'intervention.

La majorité des membres du réseau (67%) est constituée par le secteur associatif et le secteur public (Etat et collectivités). A l'inverse, l'on dénombre, peu d'entreprises (2).

8% du réseau est constitué par les habitant.es ou des étudiant.es.

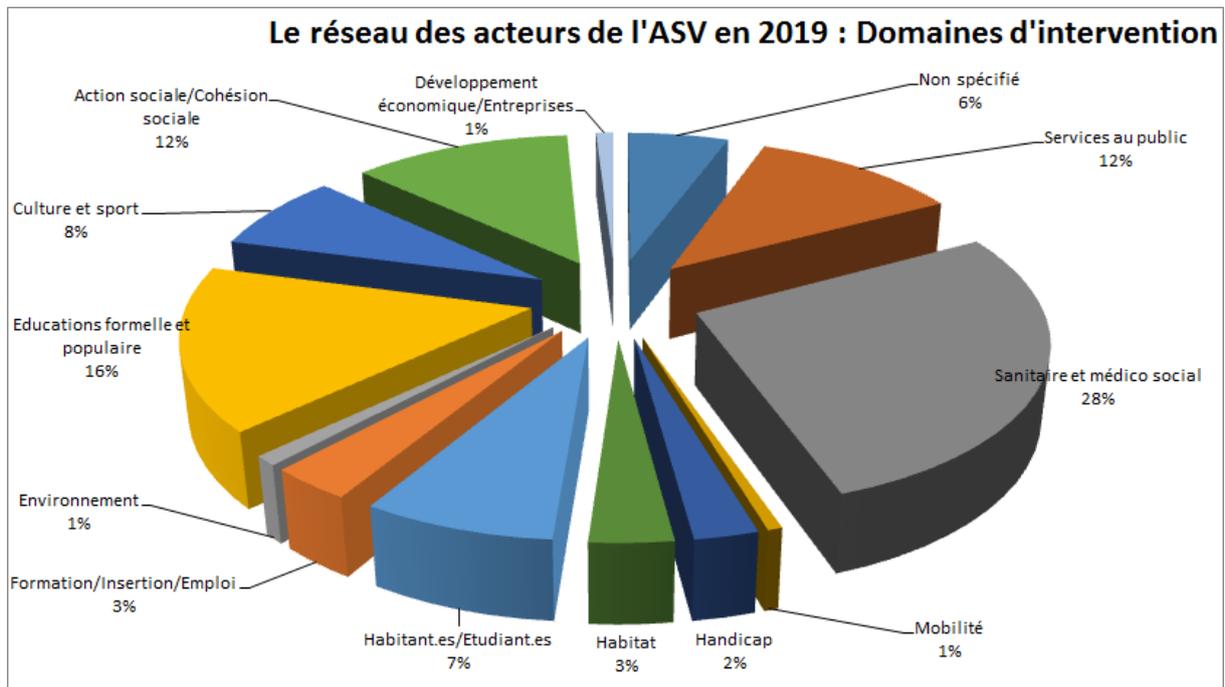
Le réseau des acteurs de l'ASV en 2019 : Type de structures membres



Services de l'Etat : ARS, DSDEN, DDCSPP, Préfecture, PJJ

Collectivités et organismes associés : Villes, SMD3, SDIS, CD 24, Péribus, CCAS/CIAS, Bailleurs sociaux, MDPH

Presqu'un tiers (28%) des membres du réseau font partie du secteur médico-social, suivi de l'éducation (formelle et populaire) et de l'action sociale où l'on retrouve un grand nombre d'associations, de collectivités et d'organismes parapublics.



Le réseau doit son dynamisme notamment à l'organisation de rencontres régulières autour de thèmes prédéfinis et d'une lettre d'information reconnue et diffusée, la newsletter de l'Atelier santé ville.

2. Les rencontres du réseau : un rendez-vous attendu déclencheur de projets

➤ *Un temps informel pour échanger autour du bien-être*

Les membres du réseau ; professionnels, bénévoles et habitants (cf. composition ci-dessus) ; ont l'occasion d'échanger 2 fois par an lors des rencontres du réseau. La rencontre est également ouverte à tous y compris les non-membres. Elles sont organisées, en principe, en fin de journée afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir y assister et privilégient un format qui ne reproduit pas celui de la réunion classique (usage du diaporama limité, discours accessible, etc.).

C'est l'occasion de développer des liens partenariaux avec la structure qui accueille la rencontre : meilleure connaissance de l'ASV et de ses missions, intérêt de faire partie du réseau et de disposer d'un espace de communication et d'information privilégié...

Les objectifs de ces rencontres sont les suivants :

- Faire découvrir une structure de l'intérieur ;
- Favoriser l'échange d'informations et la connaissance entre les acteurs ;
- Décloisonner les secteurs en les mobilisant autour d'un sujet commun : la santé et le bien-être ;
- Jouer un rôle d'observatoire en mélangeant les points de vue : usager, bénéficiaire, habitant, bénévole, professionnel, financeur, régulateur... ;
- Susciter la création de projets dans les quartiers prioritaires.

Le déroulement-type d'une rencontre :

- Préparation de la rencontre avec la structure d'accueil : choix d'une date, sélection des informations pertinentes à partager pendant la rencontre (visite du lieu, temps de parole, intervenants, projets, outils d'accessibilité, etc.) ;

- Accueil, émargement et introductions ;
- Visite du lieu (si possible) en format visite « privée » : accès à des espaces non accessibles au public ;
- Prise de parole de la structure (30' max.) et discussions, échanges avec le public ;
- La « minute asso »: temps de présentation (1 minute chrono) d'un nouveau membre, d'un nouveau projet, d'un appel à partenariat... Exercice ludique, la « minute asso » permet aux membres du réseau de susciter l'intérêt des participants (sans casser le rythme de la rencontre) pour poursuivre la discussion lors du temps de convivialité ;
- Le temps de convivialité : temps de réseautage et de conclusion de la rencontre, il se déroule autour d'un verre ou d'un buffet lorsque la rencontre est suivie d'un spectacle. Il est le temps où se discutent les futurs projets.

➤ **2 rencontres « Culture et Santé » en 2019 : une thématique globalement moins attractive mais l'association avec un spectacle s'est révélée favorable à la participation des habitants**

Portant cette année, sur le thème « culture et santé » et associée à la découverte d'un lieu culturel et/ou d'un spectacle, les 2 rencontres ont attiré en moyenne moins de participants qu'en 2018 (57 personnes en moyenne en 2018 vs 31 en moyenne en 2019). Les rencontres de 2018 portaient sur les thèmes du sport-santé (avec le réseau « sport santé bien-être » et leurs associations membres) et de l'accès aux soins pour tous (avec le Conseil départemental de l'ordre des médecins, l'URPS¹ des chirurgiens-dentistes de Nouvelle Aquitaine et la CPAM). Les 2 rencontres organisées en 2018 ont eu lieu à la salle de la Filature de l'Isle (lieu bien identifié, accessible aux véhicules...).

En 2019, les rencontres étaient organisées avec le Centre culturel Agora/Pôle national du Cirque à Boulazac-Isle-Manoire et le Musée d'art et d'archéologie du Périgord à Périgueux. Structures uniques en 2019 versus collectifs (qui ont mobilisés leurs multiples réseaux : associations sportives et professionnels de santé) en 2018. Cela pourrait également expliquer, en plus de l'accessibilité du lieu, la moindre participation des membres du réseau aux rencontres de 2019.



Affiche du spectacle Dans ton cœur et rencontre des membres du réseau au CUBE Cirque (salle de répétition).



Cependant, **une nouveauté a été introduite en 2019 et le thème « Culture et santé »**. Il s'agit de l'association de la rencontre avec un spectacle vivant choisi (à un tarif très préférentiel pour les membres du réseau) au sein de la programmation de la structure d'accueil. En collaboration avec les 2 Centres sociaux présents dans les quartiers (mobilisation et transport pour l'Arche), les habitantes et les habitants des quartiers ont été plus présents que lors d'autres rencontres sans spectacle.

¹ Union régionale des professionnels de santé

- Au CUBE cirque, le 9 avril 2019, puis spectacle sous chapiteau (*Dans ton cœur par la compagnie Akoreacro*)

32 participantes et participants dont **8 habitantes/habitants** des quartiers.



Rencontre « Culture et santé » animée par la direction du centre culturel de l'Agora, l'hôpital d'Excideuil (EHPAD) et le pôle culture et santé de Nouvelle Aquitaine (financé par l'ARS et la DRAC, il s'agit d'un soutien en ingénierie au développement de projets culture et santé).

Déroulement de la rencontre :

- Présentation du centre culturel, du Pôle national du cirque et du cube cirque (lieu de travail et de répétition), des infrastructures (logements, plaine pour spectacles: concerts, cinéma de plein air...);
- Description du projet avec l'EHPAD d'Excideuil (partenaire du centre culturel de l'Agora depuis 2011) qui s'appuie sur une animatrice socio-culturelle, l'hôpital et le comité des fêtes, travail en résidence (un mois et demi) au cœur du bourg, venue d'un cirque sous chapiteau très apprécié des habitantes et habitants d'Excideuil.

Retour des habitantes et des habitants sur la rencontre

-Première partie un peu « statique » ;

-Ils/elles ont apprécié l'accueil (repas/convivialité) et le site (plaine de Lamoura qu'ils/elles découvraient) où ils/elles reviendront pique-niquer en famille ;

-Le spectacle a fait l'unanimité et ils/elles ont fait le lien direct avec l'effet « bien-être » du rire sur la santé ;

=> Il/elles sont en demande d'initiatives « Culture et santé » telles que celles décrites dans la première partie (qui même statique a porté ses fruits) en faisant référence à l'expérience d'Excideuil et du chapiteau au milieu du village et la possibilité de vivre aux côtés des artistes.

Ils/elles auraient voulu poser plein de questions aux artistes du spectacle.

Ils/elles se sont projetés dans un projet similaire dans leur quartier.

- Au Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord (MAAP), le 14 octobre 2019

31 participantes et participants dont **une habitante des quartiers**.

Au programme, les membres du réseau ont pu découvrir le bâtiment et son histoire, les projets comme les **pièdes dans l'art** ou l'exposition **Objézémo** avec le centre social de l'Arche notamment, les projets « culture et santé » dans les EHPAD, **tous ces projets ont permis à ce musée municipal d'obtenir le prix national « Osez le musée » en 2018.**

<https://www.perigueux-maap.fr/prix-national-osez-le-musee/>



➤ **La newsletter de l'Atelier santé ville : une formule plébiscitée à moderniser**

Tous les membres du réseau reçoivent, chaque semaine, une lettre d'information : La *newsletter de l'Atelier santé ville*. Elle relaye les événements programmés sur le territoire (portes-ouvertes, dépistages, conférences, colloques, rencontres, débats...), les appels à projets, les offres de formations gratuites, des ressources ou des publications, etc. en lien avec tous les déterminants de la santé (culture, éducation, emploi, insertion sociale, promotion de la santé, travail, habitat...).

En 2019, 31 lettres d'information ont été ainsi adressées à l'ensemble des membres du réseau.

C'est un format apprécié par les membres du réseau qui y trouvent une source d'information pour leur pratique professionnelle, les usagers accueillis et un relais de leurs actions vers un large réseau à une échelle départementale.

En 2020, une version en ligne sera disponible pour remplacer un envoi hebdomadaire encombrant les boîtes de messagerie et avec un format revisité.



« Merci pour la diffusion de cette lettre qui m'est très utile dans mon travail, car elle me permet de m'informer, de rencontrer des gens et de construire un réseau professionnel de qualité. »

C.L. Sophrologue

« Je me permets de venir vers vous dans les suites d'une réunion entre psychologues au SSR Pierre de Brantôme où il a été question de votre newsletter, que je serais intéressée de recevoir...»

J.S. Psychologue

Les perspectives pour 2020

- Améliorer la qualité de la catégorisation de la liste des membres du réseau de l'ASV et sa mise à jour (notamment pour les 6 % non spécifiés dans les diagrammes) ;
- La communauté d'agglomération le Grand Périgueux s'est dotée d'un site internet rénové qui permettra l'accès direct des membres du réseau à un annuaire des associations, un agenda des événements modifiable et à la newsletter en format messagerie, etc.
- Le guide pratique de la santé, réactualisé en 2018, sera remis à jour en 2020.
- Poursuivre les rencontres qui suscitent la participation des habitant.es en les combinant avec un spectacle ;
- Alternner la thématique « Culture et santé » avec d'autres sujets d'actualité comme l'accès aux droits en lien avec la dématérialisation ou le sport santé par ex.
- Capitaliser et transmettre pendant les rencontres les projets menés dans les quartiers.

2. Les projets dans les quartiers

Deux projets se sont poursuivis en 2019. Tout d'abord, la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation des impacts en santé (EIS) du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Chamiers avec la **Charte chantier apaisé**. Ensuite, la poursuite des Ateliers **Mon Quartier Ma Santé** démarrés en septembre 2018 dans les 2 quartiers de Boucle de l'Isle et de Chamiers.

1. La *Charte chantier apaisé* : 1^{ère} mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation des Impacts en santé (EIS) conduite en 2018 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chamiers

➤ Rappel du cadre institutionnel et opérationnel : la convention ANRU et la GUSP

Suite à la demande des habitants du quartier ayant participé à la démarche (cf bilan 2018) via le conseil citoyen, lors d'un comité de pilotage du projet de renouvellement urbain (10 juillet 2018), les recommandations issues de l'EIS ont été incluses dans la convention signée entre l'ANRU et ses partenaires pour la première fois dans l'histoire d'un projet de renouvellement urbain. Cette convention a été signée le 24 juin 2019.



Financée par l'Agence Régionale de santé de Nouvelle Aquitaine et réalisée par un cabinet indépendant et spécialisé dans la conduite d'EIS (Novascopia), les recommandations de cette étude s'organisent autour de 2 thématiques : la phase de chantier urbain et la qualité de vie dans les logements et aux abords.

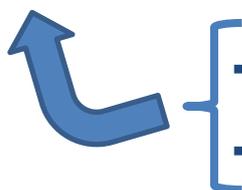
Compte-tenu de l'imminence du démarrage des travaux, c'est la phase chantier urbain et ses 5 recommandations qui ont été mises en œuvre dans un premier temps :

- **AXE 1 : Pour une démarche innovante en matière de logement**

- Accompagner les personnes à être relogées au plus près de leurs attentes et besoins
- Assurer une véritable politique de communication en direction des locataires concernés

- **AXE 2 : Pour un suivi de chantier concerté et apaisé**

- Réaliser une opération de communication au plus proche des habitants
- Soutenir, valoriser l'insertion professionnelle et la création d'emploi
- **Créer une signalétique sur les nouveaux cheminements et îlots de tranquillité**



- Charte chantier apaisé à inclure dans les marchés de travaux
- Cartographie des « îlots de tranquillité » et des accès

Le projet de renouvellement urbain s'appuie sur un dispositif de **gestion urbaine et sociale de proximité** piloté par la collectivité dans le cadre du PRU. La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) est une démarche partenariale avec les acteurs de proximité (conseil citoyen, centre social, bailleur social, ville, école, CD, associations...) qui vise l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier. Mise en place dès 2016 avec la réalisation d'un diagnostic partagé (balades urbaines, marches exploratoires, EIS...), la GUSP s'organise depuis 2019 autour de groupes de travail partenariaux et thématiques animés par la cheffe de projet et l'animatrice de la maison du projet et de la GUSP :

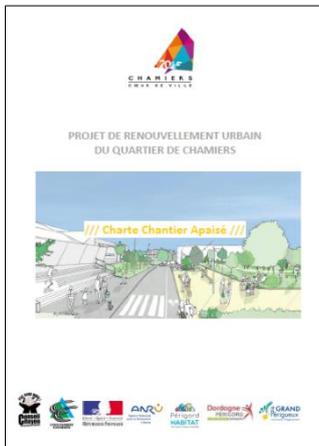
- Cohésion sociale & Citoyenneté
- Mobilité, Déplacements
- **Cadre de vie & Tranquillité**
- Animation du quartier & Vie sociale
- Attractivité économique & Emplois

Le groupe **Cadre de vie et tranquillité** a travaillé sur la rédaction de la charte chantier apaisé et sa déclinaison. Il est composé du Conseil citoyen, Bailleur social, Mairie (CCAS, médiateur, agent de tranquillité...) et conseil départemental, les associations : 3S, Ecole des Parents, Centre social, Amicale des Locataires, Parole pour Tous, Club de prévention Le Chemin, le Grand Périgueux (politique de la ville, santé, habitat, crèches et déchets), les services de l'Etat : DDT, Préfecture, Agence Régionale de Santé.

5 réunions partenariales se sont tenues en 2019. 3 dans le cadre de la GUSP (06/02, 20/05 et 27/06) pour travailler à l'élaboration de la charte, la grille des sensibilités et identifier les îlots de tranquillité (carte). 2 réunions de présentation et de finalisation avec les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers se sont tenues les 30/09 et 08/10.

➤ **La charte chantier apaisé : un outil pratique de suivi de chantier utilisable par les entreprises, les maîtres d'ouvrage et les habitants.**

La charte Chantier Apaisé du PRU de Chamiers est une action d'accompagnement au changement inscrite à la **Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers signée le 24 Juin 2019 par l'ensemble des partenaires.**



Qu'est-ce qu'un Chantier « apaisé » ?

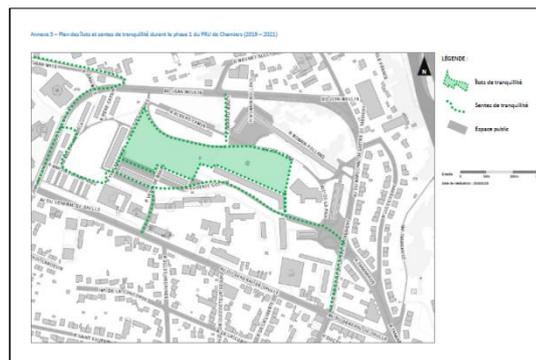
Il s'agit d'un chantier qui prévoit de nombreuses dispositions permettant **d'éviter, d'atténuer ou de contenir les nuisances habituellement produites. Le premier objectif est l'information des riverains et des usagers des équipements proches du chantier, pour la raison « qu'une nuisance expliquée est mieux acceptée qu'une nuisance subie sans explication. »**. Cet objectif d'information et d'explication doit être maintenu depuis l'installation et le démarrage du chantier jusqu'à son complet achèvement.

La charte comporte **27** articles et des annexes telles que la cartographie des îlots de tranquillité à préserver pendant la durée des chantiers, une **synthèse des engagements décrits pour chaque partie prenante** (entreprises, maître d'œuvre...), une **grille d'évaluation des sensibilités** et un **kit de communication harmonisé** (panneaux de chantier, courrier d'information aux riverains).

La démarche se double de l'organisation de chantiers dans sa phase initiale. Elle passe par la sensibilisation, l'information et la formation du personnel (cadres et ouvriers), l'adaptation du matériel et le choix qualitatif des matériaux à utiliser. La charte ne doit pas exclusivement mobiliser le personnel de l'entreprise qui en est le premier garant, mais elle doit largement impliquer ses commanditaires (maîtres d'ouvrage) et ses partenaires tant en amont (maîtres d'œuvre, bureau d'études, de méthodes...) qu'en aval (sous-traitants, fournisseurs, exploitants). **Cet objectif de bonne organisation et coordination doit continuer tout au long du chantier, en adaptant ou en renouvelant les dispositifs développés afin de gérer ses aléas.**

La réalisation d'un **chantier apaisé** oblige à prendre en compte l'environnement et la réduction d'impacts négatifs tels que :

- Les nuisances sonores (sur les riverains et le personnel par l'utilisation d'équipements bruyants...);
- La pollution des sols (rejets de produits dangereux pour l'environnement) ;
- La pollution des eaux (lors de la présence d'eau de surface ou de nappe phréatique notamment) ;
- La pollution de l'air (rejets de poussières, utilisation de solvants, COV (Composés Organiques Volatils)... ;
- Les pollutions induites par les déchets (déchets dangereux pour l'environnement, absence de valorisation des déchets de chantier...);
- Les nuisances visuelles (détérioration du paysage, perturbations des riverains...);
- Les nuisances diverses (préservations du patrimoine public et du patrimoine végétal présent dans l'espace public et dans la parcelle du chantier...).



Cartographie des îlots de tranquillité

Enfin, la **Charte chantier apaisé** vise à assurer, de manière satisfaisante, les conditions de sécurité des riverains et des usagers dans leurs déplacements sur l'espace public, à proximité du chantier et à fixer les règles d'accessibilité. Ces objectifs doivent être pris en compte dans les différentes phases du chantier (installation, arrivée des engins et du matériel, déroulement, et enlèvement des

installations) et requièrent la nécessaire mise en conviction des services opérationnels des collectivités et des acteurs du BTP.

La charte présente les engagements des parties prenantes des chantiers pour limiter les impacts des chantiers sur les habitants et sur l'environnement en général. Elle tient compte des attentes et des contraintes de chacun pour que cette charte s'applique facilement et constitue un guide de mise en œuvre.

La charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur sur les chantiers, elle synthétise toutes les précautions à prendre afin d'en limiter les risques. Sans surcoût pour les entreprises, elle constitue une opportunité de sensibiliser les salariés du secteur du BTP et les agents techniques en promotion de la santé environnementale.

L'originalité de la démarche réside dans la concertation partenariale à l'origine de la création de la charte et maintenue dans sa gouvernance. En effet, des réunions du comité de suivi seront organisées pour réaliser le bilan de la démarche et mesurer son degré de réalisation. Chaque partie prenante s'engage à désigner un.e référent.e charte chantier apaisé (RCA) pour chaque opération.

Tout le document ainsi que les recommandations de l'EIS sont téléchargeables sur le site internet du Grand Périgueux.

Les perspectives pour 2020

- Décliner l'identité visuelle de la charte chantier apaisé en concertation avec les partenaires du PRU et en s'appuyant sur la GUSP ;
- Assurer le suivi des recommandations de l'EIS via les groupes thématiques mis en place dans la GUSP ;
- Assurer l'organisation du comité de suivi de la charte chantier apaisé.

2. « Mon Quartier Ma Santé » avec le Centre hospitalier de Périgueux

A la suite des réunions thématiques menées en 2016 et 2017 sur le thème de la santé des jeunes dans les quartiers prioritaires, a émergé un projet porté par le Centre hospitalier de Périgueux par l'intermédiaire de sa chargée de mission en santé publique. Ce projet a reçu un avis positif et a été financé à 100% par l'ARS dans le cadre de l'appel à projet « Hôpital promoteur de santé » pour une durée de 2 ans (2018-2019) et pour un financement de 8 700€ pour 2018 et 3 700€ pour 2019 (soit un total de 12 400€). Un autre financement de l'ARS complète le volet nutrition du projet.



Le projet, « Mon quartier Ma santé », s'est déroulé dans les 2 quartiers de Chamiers et Boucle de l'Isle au sein des centres sociaux (cuisine pédagogique), en extérieur (voie verte, château des Izards, etc.) ou dans le gymnase mise à disposition par la ville de Coulounieix-Chamiers.

Visant la prévention des maladies cardio-vasculaires, le projet s'est construit autour de deux axes, la nutrition et l'activité physique adaptés organisés en ateliers en simultané dans les 2 quartiers (le mardi à Boucle de l'Isle et le mercredi à Chamiers).

Partie-prenant du projet dès sa conception au sein du groupe de travail, les habitantes et habitants des quartiers ont été informés et mobilisés par les structures de proximité : association de prévention le Chemin, Centres sociaux, CCAS et Conseils citoyens, Infirmière du Conseil départemental, Ville de Coulounieix-Chamiers...

Un travail d'évaluation complet a été présenté au groupe de travail, le 9 octobre 2019.

➤ Ateliers Activ' Mouv' animés par Profession Sports et loisirs

Chamiers	Boucle de l'Isle
27 séances d'activité physique de septembre 2018 à juin 2019 (7 en 2018 et 20 en 2019) 12 inscrits (11F et 1H) Moyenne d'âge 45 ans (37 pour les F et 53 pour l'H)	27 séances d'activité physique de septembre 2018 à juin 2019 (7 en 2018 et 20 en 2019) 9 inscrits (8 F et 1H) Moyenne d'âge : 60 ans pour les F (69 pour l'homme)
Taux d'occupation des ateliers : 67% (7 participants en moyenne) 2 abandons Taux de satisfaction : 97%	Taux d'occupation des ateliers : 73% (8 participants en moyenne par atelier) 2 abandons Taux de satisfaction : 97%

- Des différences sur les taux d'occupation entre les 2 quartiers

- A Chamiers

Le taux d'occupation n'a pas été atteint (67% vs 85% objectif à atteindre) en raison de la difficulté à mobiliser les habitants plus éloignés de la pratique sportive. Toutefois un gros travail de mobilisation a été réalisé par l'Association le Chemin avec l'appui de l'infirmière qui a permis la constitution d'un noyau dur, d'assurer le suivi et la création d'un lien de confiance entre l'animateur d'atelier et le public.

- A Boucle de l'Isle

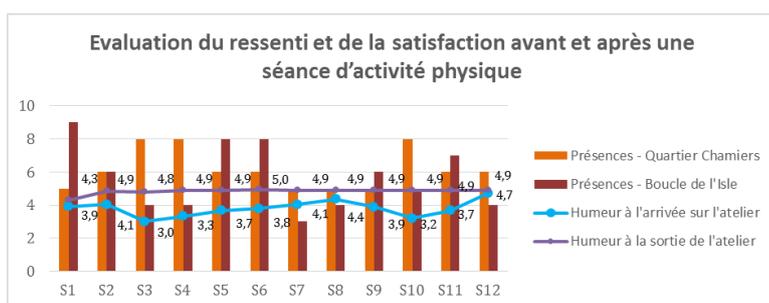
Le taux d'occupation n'a pas été atteint (73% vs 85% objectif à atteindre) en raison de l'offre d'activité physique déjà existante au sein du centre socioculturel.

- Une amélioration des conditions physiques mesurée et des effets positifs sur la santé mentale constatés

A l'issue de 12 séances (nombre de séance minimum requis pour obtenir des résultats probants), des tests d'effort et d'équilibre ont été réalisés par les éducateurs sportifs de Profession Sports et Loisirs. De plus, à chaque séance, une évaluation de l'humeur au début et en fin de séance a été conduite.

Ces tests permettent de constater :

- Une amélioration de l'endurance musculaire et de l'équilibre (au terme de 12 séances, détails des tests disponibles sur demande) ;
- Amélioration de l'humeur entre le début et la fin de l'atelier.



Verbatim participantes et participants

« J'ai moins mal aux genoux et aux jambes »

« Confiance en moi »

« Je me sens mieux dans mon corps et j'arrive plus à bouger »

« Endurance »

« La Souplesse »

« Je deviens de plus en plus légère »

➤ Les ateliers Nutrition & Image de soi par l'IREPS

Chamiers	Boucle de l'Isle
9 ateliers réalisés (6 en 2018 et 3 en 2019)	8 ateliers réalisés (5 en 2018 et 3 en 2019)
11,3 habitants en moyenne par atelier	10,8 habitants en moyenne par atelier



Verbatim participantes et participants

« Grande satisfaction des participants.es aux ateliers. »

« Bonne dynamique de groupe, l'ambiance est respectueuse et bienveillante, chacun peut partager librement ses idées »

Une action collective de clôture des ateliers Nutrition & Image de soi s'est tenue le 7 mars 2019 au centre socio-culturel de l'Arche (illustration ci-dessus). Cela a été l'occasion pour les 2 groupes de préparer un menu et un repas diététique et convivial pour une trentaine de personnes (participants et partenaires du projet).

➤ Des actions de prévention mises en place avec les professionnels du Centre hospitalier de Périgueux

En juin 2019 et novembre 2019, les professionnelles de santé du Centre hospitalier de Périgueux se rendues sur place afin de mener des actions de prévention à la demande des habitantes et habitants.

Cette modalité d'intervention a été modifiée et adaptée à la demande des habitants. Ils ont plus souhaité l'intervention d'une diététicienne sur l'équilibre alimentaire que l'organisation d'un dépistage (prise de glycémie, de Tension, Test monoxyde de carbone...) prévu initialement dans le projet.

L'intervention de la diététicienne sur l'équilibre alimentaire s'est déroulée à la suite d'une course d'orientation au château des Izards suivie d'un pique-nique : **18 participants** des deux quartiers.



Verbatim participantes et participants

« Très belle action, rien à dire! »

« L'environnement, la nature et la bonne ambiance »

« J'ai beaucoup aimé le temps avec la diététicienne »

« La course d'orientation était difficile »

« Le repas et la course, j'étais bien toute la journée »

« Partage, convivialité, être ensemble »

Une demande particulière a également été faite par les habitantes des quartiers autour du corps féminin (contraception, suivi gynécologique, ménopause, santé sexuelle...). Lors de cet atelier animé par une sage-femme et un médecin gynécologue, les habitantes (**15 habitantes** dont 5 nationalités différentes) ont témoigné leur difficulté à trouver un gynécologue. La maternité a donné les contacts de ceux venant de s'installer en ville.

En conclusion les facteurs de réussite du projet sont les suivants :

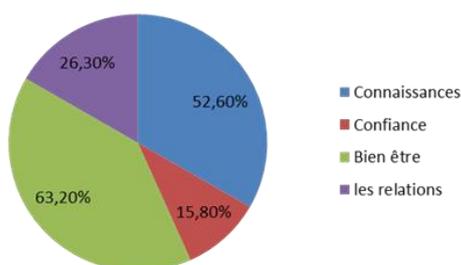
- Création d'un fort lien social, d'entraide et de solidarité entre les participants grâce aux moments de convivialité partagés (repas, transport...);
- Un projet qui s'est adapté aux demandes des habitantes (évaluation continue de la satisfaction, des souhaits, éducateurs, animateurs et professionnels de santé à l'écoute...);
- Des partenaires impliqués et complémentaires (salles gratuites, travail collectif, mobilisation des habitant.es...).

Impact du projet sur le changement de certaines habitudes de vie des habitants et des habitantes :

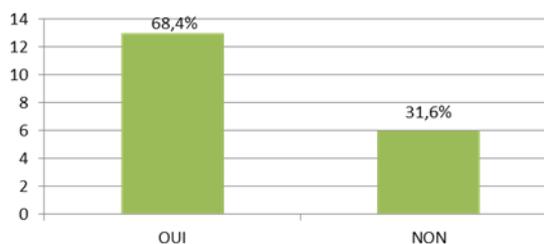
Modification de certaines habitudes alimentaires, augmentation de l'activité physique et amélioration de la santé mentale (bien être, confiance, estime de soi) comme décrit dans les diagrammes ci-dessous.

L'enjeu réside aujourd'hui dans la pérennité de ces pratiques en dehors du « cocon » constitué par le projet.

En quelques mots, pouvez-vous nous dire ce que les "ateliers santé" vous ont apporté? (confiance, bien être, relation sociale, des connaissances...)



Depuis que vous participez aux ateliers, est-ce que vous avez modifié certaines habitudes dans votre quotidien?



Parmi les habitants.es qui ont modifié leurs habitudes :

- 70% ont modifié leur habitudes alimentaires
 - 46% déclarent faire plus d'activité physique au quotidien
- Dans le quartier de l'Arche certaines femmes se retrouvent le matin pour marcher autour du quartier

Les perspectives pour 2020

- Consolider le partenariat entre l'ASPTT et les structures locales pour favoriser l'accès des habitants au sport-santé ou sport-loisirs à des tarifs accessibles (environ 10 euros/mois) ;
- Consolider le partenariat entre les professionnels de santé du centre hospitalier et les structures locales (centres sociaux, association de prévention...) pour des interventions ponctuelles en matière de prévention ;
- Proposer des solutions de prise en charge gratuite en matière de Santé mentale (thérapeutes/psychologues libéraux...) pour les habitant.es de tout âge.

3. Bilan financier 2019

Année ou exercice 2019

CHARGES	Montant ²	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation³	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		CGET	10 000
Locations		ARS	15 000
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		Conseil Départemental 24	8 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ⁴	
Publicité, publication		Le Grand Périgueux	26 651
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	53651	Fonds européens	
Rémunération des personnels	38122	L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales	15529	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	6000		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	59 651	TOTAL DES PRODUITS	59 651
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁵			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

² Ne pas indiquer les centimes d'euros.

³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁴ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

⁵ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.